



Concept de sélection pour les World Winter Games – Turin 2025

1. Calendrier World Winter Games Turin 2025

- 05-07.03.2025 Programme de la ville hôte
- 08.03.2025 Cérémonie d'ouverture
- 09.03.2025 Transfert des délégations à l'enregistrement et à l'entraînement
- 10-16.03.2025 Training / Divisioning / Compétitions / Médailles
- 16.03.2025 Cérémonie de clôture
- 17.03.2025 Départ des délégations

2. Conditions d'admission

Selon les directives de Special Olympics International (SOI), toutes et tous les athlètes peuvent participer au WWG 2025, quel que soit leur niveau technique et/ou sportif. Les conditions préalables sont de¹ pouvoir pratiquer leur discipline de manière autonome et de dépasser le niveau technique minimum² proposé aux World Winter Games 2025.

SOI définit les conditions-cadres suivantes:

- Le nombre d'athlètes et de coaches est défini dans le contingent de chaque discipline sportive et est ferme.
- L'âge minimum des athlètes pour participer aux World Winter Games 2025 est de 15 ans au début de la compétition.
- Les niveaux sportifs proposés aux World Games sont définis à l'avance. Tous les niveaux et toutes les disciplines ne sont pas obligatoirement proposés aux World Games, comme le stipule le règlement sportif.
- La répartition entre hommes et femmes est définie par le contingent.
- Le nombre de coaches est fixé par le contingent.
- Le principe d'Avancement (cf. art. 1 de SOI) stipule que les athlètes qui ont participé aux National Games peuvent être sélectionné-e-s pour les World Games.
- Autres directives de participation que SOSWI recevra du Local Organizing Committee (LOC).

¹ Les athlètes en situation de polyhandicap qui ont besoin d'être accompagné-e-s font exception à cette règle.

² Tous les niveaux ou toutes les disciplines sportives ne sont pas automatiquement proposés aux World Games, comme le stipule le règlement. Les athlètes doivent donc être en mesure de participer aux niveaux ou aux disciplines proposés.



3. Sélection de la délégation

3.1 Généralités

Dans la mesure du possible, la délégation de SOSWI aux WWG de Turin 2025 est représentée par des athlètes de toutes les régions linguistiques et de toutes les disciplines sportives. SOSWI veut également offrir l'opportunité à de nouvelles et à de nouveaux athlètes de participer aux World Games.

La Commission Sport définit les critères de sélection et décide dans les cas de rigueur.

La sélection des athlètes et des coaches relève de la responsabilité de la Commission Sport.

Les athlètes doivent répondre aux critères obligatoires pour être sélectionné·e·s. Les critères obligatoires doivent être remplis durant la période de sélection définie.

Des dérogations sont possibles dans le cas d'athlètes blessé·e·s ou malades.

La sélection des coaches a lieu en deuxième instance après la sélection des athlètes.

Les coaches doivent également répondre à certains critères obligatoires afin d'être sélectionné·e·s.

3.2 Accompagnement externe

Le nombre d'athlètes défini par le contingent SOI de SOI est nettement supérieur au nombre de coaches pouvant être sélectionné·e·s. Pour cette raison, il est possible, dans certains cas, que des athlètes soient pris·e·s en charge par des coaches qui ne les connaissent pas ou ne les connaissent pas bien.

Réciproquement, des coaches pourraient aussi s'occuper et accompagner des athlètes qu'ils ou elles ne connaissent pas ou pas bien.

En pareil cas, on veillera à ce que les athlètes et les coaches parlent la même langue et que les deux délégué·e·s soient du même sexe³.

L'accompagnement externe n'est possible que si les athlètes et les coaches ont indiqué leur volonté d'en bénéficier.

3.3 Période de sélection

Les critères de sélection obligatoires doivent être satisfaits pendant une période définie comme période de sélection.

La période de sélection pour les World Winter Games Turin 2025 s'étend du 01.01.2023 au 14.03.2024.

³ Cela ne peut pas toujours être garanti. Selon la composition des groupes d'athlètes et de coaches, il est possible que l'athlète et le ou la coach ne soient pas du même sexe.



4. Critères de sélection

4.1 Généralités

Les athlètes et les coaches qui souhaitent participer aux WWG Turin 2025 doivent adresser une candidature officielle signée à SOSWI d'ici le 31.01.2024.

La candidature se fait sur un formulaire officiel de SOSWI:

- Pour les athlètes et les Unified Partner: «Formulaire de candidature pour les athlètes»
- Pour les coaches: «Formulaire de candidature pour les coaches»

Les candidat-e-s doivent fournir les documents requis avec le formulaire de candidature à SOSWI.

4.2 Critères obligatoires pour les athlètes

SOSWI a défini les critères obligatoires suivants pour les athlètes:

- Dépôt dans les délais du formulaire de candidature à SOSWI.
- Participation aux National Winter Games Brienz-Haslital 2024 dans la même discipline que dans la candidature.
- Présence aux rendez-vous fixés par SOSWI pour la préparation.
- Participation à des événements reconnus (cf. 4.3) durant la période de sélection spécifiée.
- Entraînement régulier dans la discipline correspondante.

Le respect des critères de sélection est une condition nécessaire mais non suffisante pour une sélection.

Les athlètes empêché-e-s de participer pour cause de maladie ou de blessure peuvent fournir un certificat médical qui pourra être pris en compte pour la sélection.

4.3 Critère de performance «Événements reconnus»

Étant donné que le divisioning des athlètes/teams n'est pas basé sur des critères objectifs de performance athlétique des participant-e-s, mais sur la taille du panel de participant-e-s et les différences de performance entre les athlètes et les teams, SOSWI ne considère pas le résultat de la compétition comme critère de performance.

SOSWI fonde en revanche la performance des athlètes et des teams sur une participation régulière à des événements SOSWI reconnus et définit la participation minimale par discipline.

Les événements incorporant les éléments propres à Special Olympics (règlements, divisioning, maximum effort et advancement) sont considérés comme des événements reconnus.

La participation à un événement SOSWI compte comme participation. Une blessure, une interruption de la compétition ou une disqualification pour des raisons techniques n'ont aucune influence sur la participation à l'événement.



La participation est également validée pour les athlètes blessé-e-s qui sont inscrit-e-s et présent-e-s à l'événement mais qui ne sont pas autorisé-e-s à prendre le départ.

Les compétitions de Special Olympics Switzerland, les compétitions de Special Olympics Liechtenstein et les compétitions de Special Olympics à l'étranger (compétitions internationales) sont considérées comme des événements reconnus.

Les Sport Coordinators et (le cas échéant) les Technical Coordinators de SOSWI définissent les événements reconnus pour chaque discipline.

Les critères suivants s'appliquent à la sélection pour les WWG Turin 2025 par discipline:

| Discipline (anglais) | Discipline (français) | Critère obligatoire ⁴ |
|----------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Alpine Skiing | Ski alpin | Participation à 1 événement |
| Cross Country Skiing | Ski de fond | Participation à 2 événements |
| Floorball | Unihockey | Participation à 3 événements |
| Snowboard | Snowboard | Participation à 1 événement |
| Snowshoeing | Raquettes à neige | Participation à 1 événement |

4.4 Critères obligatoires pour les coaches

Les coaches sont sélectionné-e-s après la sélection des athlètes. Le nombre de places disponibles pour les coaches est défini par le contingent SOI.

SOSWI a défini les critères obligatoires suivants pour les coaches :

- Dépôt dans les délais du formulaire de candidature à SOSWI
- Carte de cours de base valide de SOSWI (module Introduction et module Coach) jusqu'à la date de candidature.
- Dépôt d'une confirmation écrite du comité du club ou de la direction de l'institution de soutien à la candidature.
- Participation aux National Winter Games 2024 dans la même discipline
- Participation à des compétitions⁵ durant la période de sélection spécifiée
- Présence aux rendez-vous fixés par SOSWI pour la préparation

⁴ Le nombre de participations requises aux événements est d'environ 30% de tous les événements de la période de sélection. L'annulation d'un événement peut entraîner une réduction du nombre de participations obligatoires. Les événements seront publiés dans le dossier d'information des World Games.

⁵ Le nombre de compétitions est le même que pour les athlètes (cf. 4.3).



5. Calendrier

SOSWI définit le calendrier et les activités pour la préparation de la délégation. Les dates sont annoncées dans le dossier d'information et la présence est généralement obligatoire.

Dates d'inscription et de sélection aux World Games Turin 2025:

- 01.05.2023 Publication du dossier d'information pour les World Games Turin 2025
- 08.11.2023 Début de la phase de candidature pour les athlètes et les coaches
- 31.01.2024 Fin de la phase de candidature
- 31.03.2024 Notification de la sélection aux candidat-e-s

Le calendrier suivant a été défini pour la délégation WWG Turin 2025:

- 18-21.04.2024 1^{er} camp de la délégation, Engadine
- 16-19.01.2025 2^e camp de la délégation, Villars-sur Ollon
- 04.03.2025 Départ de la délégation, Sion
- 05-17.03.2025 World Winter Games 2025, Turin
- 17.05.2025 Fin de la délégation, Matten b. Interlaken

Si un-e athlète ou un-e coach ne peut pas assister à un rendez-vous pour des raisons particulières, cela doit être noté sur le formulaire de candidature. Après la sélection, les absences ne sont autorisées que dans des cas exceptionnels. Le non-respect du calendrier peut entraîner l'exclusion de la délégation.

6. Communication

L'information concernant la sélection pour les WWG Turin 2025 se fera en plusieurs temps.

6.1 Premières informations sur les WWG Turin 2025

SOSWI veille à ce que les critères de sélection et la première version du dossier d'information pour la participation aux WWG Turin 2025 soient publiés sur la page d'accueil de SOSWI au début de la préinscription pour les National Winter Games Brienz-Haslital 2024 (01.05.2023). Toutes et tous les coaches des disciplines sportives concernées seront informé-e-s simultanément par e-mail.

À l'heure actuelle, le contingent n'est pas encore connu.

Les athlètes ne seront pas spécifiquement informé-e-s. Ce sont les coaches qui transmettront les informations aux athlètes.



6.2 Appel à candidature officiel et candidature pour les WWG Turin 2025

Lorsque la phase d'inscription aux National Winter Games de Brienz-Haslital démarrera (le 08.11.2023), SOSWI publiera le dossier d'information définitif sur le site Internet de SOSWI. Parallèlement, les formulaires de candidature pour les athlètes et les coaches seront aussi publiés.

Les coaches inscrit-e-s aux NWG 2024 seront notifié-e-s par e-mail.

La date limite de candidature pour toutes les parties intéressées est le 31.01.2024.

Tous les dossiers de candidature sont à envoyer à SOSWI.

SOSWI examine les candidatures et les prépare pour la Commission Sport.

6.3 Sélection pour les WWG Turin 2025

La Commission Sport se réunira après les National Winter Games de Brienz-Haslital 2024 et procédera à la sélection définitive des athlètes. La Commission Sport informera SOSWI de la décision.

SOSWI contactera les coaches sélectionné-e-s et/ou les personnes de référence des athlètes et les informera de la sélection. Une fois confirmée par les athlètes et le coach, la sélection devient définitive.

6.4 Communication de la sélection pour les WWG Turin 2025 aux candidat-e-s

Les athlètes sélectionné-e-s recevront un message personnel officiel de SOSWI concernant la sélection. Les personnes de référence des athlètes recevront également un message de SOSWI.

Les coaches ou les personnes de référence des athlètes non sélectionné-e-s recevront un message de SOSWI et devront informer personnellement les athlètes. Ensuite, SOSWI informera les athlètes par écrit.

6.5 Communication de la sélection pour les WWG Turin 2025 au public

Une fois l'ensemble des athlètes et des coaches informé de la sélection, SOSWI informera le public de la sélection. Jusqu'à ce moment-là, les athlètes et les coaches ne sont pas autorisé-e-s à faire de communication publique (pas même sur les réseaux sociaux).



Ittigen, avril 2023